

# Invitation pour des services nationaux de gestion documentaire hors site

## Demande de proposition 1000016189

### Questions et réponses 1

#### **Q1. Où puis-je obtenir un (NEA)?**

**A1.** C'est le numéro d'entreprise de votre compagnie. Vous pouvez vous enregistrer au site web <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur>

#### **Q2. Combien d'exemplaires voulez-vous, et dans quel format de fichiers?**

**A2.** Selon la PARTIE 3, section 1.

Le Canada demande qu'on lui remette les soumissions par sections reliées séparément, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire électronique)

Section II : Soumission financière (1 exemplaire électronique)

Section III : Attestations (1 exemplaire électronique)

Format : MS Word ou Adobe Acrobat

#### **Q3. Les 4 000 contenants mentionnés en 4.1.1 et 4.8.3 sont-ils une quantité initiale, ou faut-il s'attendre à ce volume régulièrement?**

**A3.** Cette quantité constitue le minimum que l'entrepreneur pourrait avoir à déplacer; c'est le besoin moyen du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), que le contrat doit être en mesure de satisfaire.

#### **Q4. 4.7.1 Méthodes de rechange – Ce que vous décrivez ici se limite-t-il aux heures de travail normales, ou exigez-vous un service dans les 24 heures?**

**A4.** Quand le SPPC fera appel aux méthodes de rechange, il s'attendra à un service pendant les heures de travail normales. Il n'aura pas besoin d'être servi dans les 24 heures.

#### **Q5. Pourriez-vous s'il vous plaît nous expliquer le processus pour la partie 5, sections 6.1 et 6.1.1?**

**A5.** La partie 5, section 6.1 identifiera la valeur de contrat et section 6.1.1 identifiera la valeur totale du contract incluse les options, frais de déplacement et taxes applicables.

**Q6. À l'annexe B « Base de paiement », vous expliquez qu'il y a 10 000 cartons à entreposer. Comment ce volume est-il réparti entre les régions?**

**A6.** R1. À l'annexe B « Base de paiement », le tableau 1 dit que la valeur de 10 000 pi3 sert exclusivement à l'évaluation et n'a rien d'une garantie de contrat. Une fois le contrat attribué, la répartition du volume par régions variera selon l'emplacement des entrepôts.